



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 336

14 avril 2011



Bougeons!

Semaine de la dignité des personnes assistées sociales

La 38^e édition de la Semaine de la dignité des personnes assistées sociales aura lieu du 2 au 8 mai et aura pour thème « **L'aide sociale c'est pas un choix! Citoyens, citoyennes on y' a droit!** ». À cet effet, des activités sont organisées un peu partout au Québec et un rassemblement national est prévu le mercredi 4 mai devant le Manège militaire à Québec. Des autobus en partance de Montréal, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Rive-Sud de Québec, de la Montérégie, du Bas-Saint-Laurent et de Lanaudière (et possiblement d'autres régions) assureront le transport des personnes intéressées à y participer. Pour plus de détails, consultez le site Internet du Front commun des personnes assistées sociales du Québec : <http://www.fcpsaq-qc.ca/>



Suivez le Collectif sur FACEBOOK

Budget fédéral 2011-2012

Un budget qui passe vite



Le 22 mars dernier, le ministre des Finances canadien Jim Flaherty présentait un budget fédéral qu'on a à peine vu passer. Un budget de 45 minutes, comme ont dit certains commentateurs.

En effet, à peine venait-il d'être dévoilé, que l'opposition à Ottawa faisait tomber le gouvernement en le reconnaissant coupable d'outrage au Parlement, ce qui a mené au déclenchement d'élections fédérales pour le 2 mai.

Ce budget était révélateur des orientations profondément conservatrices du gouvernement Harper. C'est ce qui fait qu'à travers le Canada, les organisations préoccupées de démocratie, de participation citoyenne et de lutte à la pauvreté ont été unanimes à le critiquer sous ces trois aspects.

Les mesures de ce budget conservateur sont tout le contraire de ce que réclament les mouvements citoyens québécois. Par exemple, le gouvernement fédéral baisse les impôts des entreprises; il refuse de poursuivre ou d'augmenter le financement du logement social et des initiatives en regard de l'itinérance; il n'accorde que des miettes aux aînés en situation de pauvreté.

Des élections qui auront de longues conséquences

Une grande inquiétude vient aussi de sa lutte au déficit : tout en martelant la nécessité de couper des milliards de dollars dans les prochaines années, le gouvernement engage des dépenses militaires énormes. Où coupera-t-il donc? Il ne le dit pas, mais actuellement il dépense 7 fois plus pour ses priorités de droite que pour les questions sociales et environnementales. Il diminue le rôle de l'État en laissant de plus en plus au « libre marché » le soin d'organiser la vie collective.

Nous aurions pourtant bien besoin d'un budget fédéral qui favorise une meilleure répartition de la richesse : revenir à une plus grande progressivité de l'impôt, faire mieux fonctionner le système d'assurance chômage, bonifier réellement les pensions des personnes âgées vivant dans la pauvreté.

Au contraire, tout en visant la réduction du déficit, le gouvernement diminue les impôts des entreprises. Comme l'argent ne pousse pas dans les arbres, il devra bien recouvrer les sommes perdues quelque part. Il y a donc fort à parier que ces baisses d'impôt se traduiront par des coupures – dans la santé, dans l'éducation, dans les transferts sociaux et dans la lutte à la pauvreté.

Crédit d'impôt pour solidarité

La vigilance porte ses fruits à nouveau

Critiqué par le mouvement citoyen québécois relativement à la mise en œuvre du crédit d'impôt pour solidarité, le gouvernement se devait de corriger le tir. Ce qu'il vient de faire. En effet, à la suite de diverses représentations de délégués des mouvements sociaux, dont le Collectif, le ministère du Revenu s'est engagé à aplanir les irritants de ce nouveau crédit d'impôt, qui entrera en vigueur à compter de juillet.

(suite en page 3)

« L'emploi, quel emploi? »

Sur invitation du Comité consultatif de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES), le Comité AVEC, un comité permanent du Collectif, a participé à une consultation sur l'emploi comme un des moyens de sortir de la pauvreté. Le Comité AVEC s'est donné pour objectif de formuler ses propres recommandations au CCLPES. La rencontre avec le Comité consultatif a pris la forme d'un échange sur l'emploi, mais aussi sur les limites de ce moyen dans la lutte à la pauvreté.

Dans un souci de faire AVEC, cette rencontre fut préparée et organisée par des membres du Comité AVEC en collaboration avec le CCLPES.

Pour le Comité AVEC, le travail est un moyen de lutte à la pauvreté, mais non le seul. En effet, qu'en est-il des personnes qui ne peuvent pas travailler? Et de celles qui travaillent, mais dont le revenu ne permet pas de sortir de la pauvreté? Que fait-on? Que pouvons-nous faire? Nous devons en tenir compte lorsqu'il est question de réfléchir sur l'emploi! Il est

« Y' a quelque chose d'anormal à définir le monde rien que par le travail. »

impératif d'inciter le gouvernement à sortir de la fixation qu'il entretient à l'égard du travail. L'emploi est vu uniquement comme le « bout du tunnel » de l'aide sociale, mais le vrai objectif derrière l'emploi doit être la sortie de la pauvreté.

Les trois questions élaborées conjointement par le Comité AVEC et le CCLPES ont permis d'explorer les thèmes suivants : les conditions avant, pendant et après l'emploi, l'adaptation du marché du travail aux personnes et les autres moyens de sortir de la pauvreté.

L'emploi doit être nourri d'un ensemble d'autres apports, qui ne touchent pas seulement

« Avoir un emploi, ce n'est pas tout; ça doit permettre de nous sortir de la pauvreté. »

les enjeux économiques. La reconnaissance des acquis et l'éducation accessible et adaptée ont été des préoccupations constantes de touTEs. Elles forment un enjeu important pour le Comité AVEC, avant, pendant et après l'emploi. TouTEs conviennent qu'il faut consolider les mesures sociales facilitant l'emploi et soutenant les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté : par exemple, le transport, les garderies, le logement.

Le Comité AVEC s'est positionné en faveur d'une plus grande flexibilité au sein des emplois afin de reconnaître les activités et occupations non rémunérées, telles que les études, la famille, l'engagement social, etc. De plus, les mesures d'insertion à l'emploi doivent permettre de sortir de la précarité et doivent être échelonnées sur plusieurs années.

Il a été reconnu, par le Comité AVEC, que le marché du travail doit s'adapter aux personnes et non l'inverse. Dans cet ordre d'idée, l'État devrait encourager les employeuRES afin qu'ils créent des emplois plus accessibles aux personnes avec des conditions de vie particulières.

« Du Polyfilla pour boucher des trous, c'est comme ça que je me sens pis je suis pas toute seule. »

D'autres moyens de sortir de la pauvreté existent et doivent être soulignés. La liberté de choisir des moyens adaptés à nos conditions pour se réaliser comme personne et comme collectivité ainsi qu'une garantie de revenu couvrant les

besoins de base sont des préalables à une réelle sortie de la pauvreté. Il est également impératif de reconnaître et de contrer les préjugés pour mettre fin à la marginalisation, à l'exclusion des personnes qui les subissent. Enfin, il faut offrir un soutien aux personnes lors des transitions individuelles (changement ou perte d'emploi, etc.) et collectives (revitalisation de quartier, etc.).

« L'emploi, est-ce que ça fait la différence? »

La question des préjugés et des inégalités a traversé les réflexions et les débats sur l'emploi. Un constat majeur est à souligner : le gouvernement joue un rôle important dans leur reproduction. Mettre ce fait en lumière a permis d'élargir le débat sur des questions de fond : l'aide sociale et l'emploi, le travail au noir, la reconnaissance du travail non rémunéré.

« C'pas parce qu'on travaille pas qu'on fait rien. »

Pour combattre les préjugés et les inégalités à l'égard des personnes en situation de pauvreté, il faut arrêter de réduire la pauvreté à quelques explications générales et stéréotypées. Il faut aussi reconnaître l'existence de causes qui dépassent les gens; sortir de la responsabilité individuelle et trouver des solutions collectives aux problèmes de pauvreté.

La question de l'emploi, comme moyen de lutte à la pauvreté, DOIT se réfléchir dans une perspective plus large. Il est impératif de garantir un revenu permettant la satisfaction des besoins de base des gens, notamment un accès abordable et continu au logement, au transport, à l'alimentation, à l'éducation, à la santé. Sans quoi, l'intégration ou le retour à l'emploi demeureront inaccessibles. Le travail sera une voie de sortie de la pauvreté lorsque le salaire minimum permettra EFFECTIVEMENT de sortir de la pauvreté. De plus, il devra être accompagné d'un ensemble de mesures sociales à la population.

L'obligation d'avoir un compte bancaire

Dès le départ, le Collectif s'est inquiété du fait qu'il faille obligatoirement être inscritE au dépôt direct (et donc, avoir un compte bancaire) pour recevoir le crédit pour solidarité. Ce crédit allait-il donc échapper aux personnes les plus exclues? Or voilà, le gouvernement fait volte-face et laisse tomber cette obligation absurde. Les personnes n'ayant pas de compte pourront recevoir leurs versements par chèque. Les personnes recevant déjà des versements du gouvernement directement dans leur compte n'auront toutefois pas le choix : elles devront s'inscrire au dépôt direct auprès du ministère du Revenu pour avoir droit à leurs versements mensuels. D'autre part, les personnes itinérantes pourront demander à recevoir à l'adresse d'un organisme communautaire leurs versements mensuels par chèque.

L'obligation de produire une déclaration de revenus

Pour demander le crédit pour solidarité, les personnes qui y ont droit doivent produire une déclaration de revenus et remplir l'annexe D du formulaire. Cependant, les personnes « désaffiliées » seront invitées à remplir un formulaire simplifié, lequel tiendra lieu de déclaration de revenus. Ce formulaire sera possiblement disponible dans les groupes œuvrant en itinérance.

Par ailleurs, les personnes n'ayant pas fait leur déclaration de revenus, ou ayant omis de remplir l'annexe D, auront 11 mois pour corriger la situation et récupérer rétroactivement les sommes qui leur sont dues.

Une campagne d'information

Le Ministère est supposé lancer au cours des prochaines semaines une campagne dans les principaux médias québécois. Le but visé : informer les gens sur les conditions d'admissibilité et les démarches qu'il faut faire, de même qu'annoncer la possibilité de recevoir le crédit par chèque lorsqu'on n'a pas de compte bancaire.

Les personnes assistées sociales

Le ministère du Revenu s'est aussi engagé à entrer en contact avec toutes les personnes assistées sociales qui, pour une raison ou une autre, ne recevraient pas le crédit de solidarité à partir de juillet. Il assure en outre que celles-ci se feront offrir de l'aide dans leur démarche pour obtenir le crédit. Et le Ministère ne s'en cache pas : les personnes seront fortement incitées à ouvrir un compte de banque et à s'inscrire au dépôt direct.

Victoire citoyenne

Bien que les problèmes que pose l'instauration de ce nouveau crédit d'impôt ne soient pas tous

réglés, force est de constater que les idées du gouvernement ont cheminé. Les inquiétudes et critiques du mouvement citoyen étaient fondées. Ce n'est certainement pas parce que le gouvernement a su faire montre de clairvoyance si autant de modifications ont été apportées à l'application du crédit pour solidarité. C'est plutôt parce que le travail de vigilance citoyenne, soutenu par une diversité de groupes, a porté ses fruits. 

Pour aller plus loin

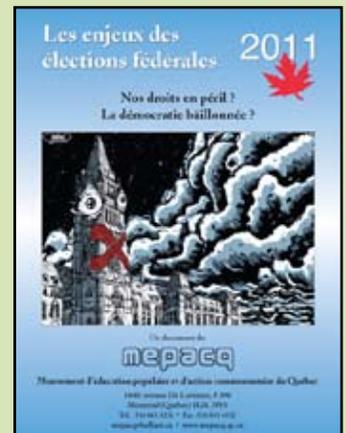
Le Collectif est en train de mettre la touche finale à un outil sur le crédit d'impôt pour solidarité. Abordant des questions telles que : qui a droit à ce crédit? comment le demander? comment est-il calculé? atteint-il son but? comment son application se fera-t-elle?... cet outil constituera une synthèse solide des tenants et aboutissants de ce nouveau crédit. Bref, surveillez le site du Collectif au cours des prochains jours!

D'ici là, vous pouvez toujours diffuser l'affiche produite conjointement par le Collectif et le FRAPRU, laquelle explique les conditions à remplir pour avoir droit au crédit pour solidarité et comment le réclamer. Vous trouverez cette affiche à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/affiche-cis>

Deux outils indispensables autour des élections fédérales

La coalition Pas de démocratie sans voix vient de lancer la brochure « Les conservateurs au pouvoir : une attaque frontale contre la démocratie ». La Coalition invite à utiliser cette brochure dans les activités de sensibilisation et à la diffuser le plus largement possible dans à travers le Québec. La brochure est disponible au www.pasdedemocratiesansvoix.qc.ca/actualités

De son côté, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) a construit un guide qui présente les principaux partis politiques au fédéral ainsi que les idées qu'ils mettent de l'avant. Il s'attarde également au bilan du gouvernement en place et fait ressortir les impacts positifs et négatifs des mesures ou politiques actuelles. Le guide est disponible au www.mepacq.qc.ca/



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca